

CONDITIONS ET MODALITES D'UTILISATION DES CARTES ACTIVITES CREATIVITES

Du 6 janvier au 2 février 2015, une carte à gratter « Bon Plan Family Créativité » sera remise à l'achat d'un menu adulte et d'un menu enfant dans les restaurants QUICK situés en France métropolitaine.

660 000 Cartes à gratter seront à distribuer dans les proportions suivantes : 435 000 Cartes permettent d'obtenir une seule activité créative, 150 000 Cartes permettent d'obtenir deux activités créatives et 75 000 Cartes permettent d'obtenir quatre activités créatives.

Chaque Carte comporte une zone d'encrage à gratter sous laquelle figure le nombre d'activités créatives offertes soit une, deux ou quatre activité(s) créative(s) parmi la liste des activités proposées sur www.familyquick.fr.

Comment bénéficier d'une activité créative :

- 1) Rendez-vous sur le site www.familyquick.fr pour choisir une activité créative parmi la sélection proposée ;
- 2) Contactez l'établissement partenaire chez lequel vous souhaitez vous rendre pour obtenir tout renseignement (horaires d'ouvertures, conditions particulières d'âge, de conditions physiques, tenues exigées, de disponibilités ; de modalités de réservation, etc.) ;
- 3) Faites votre réservation ;
- 4) Présentez votre Carte « Bon Plan Family Créativité » ou votre Pass pour 4 activités pour bénéficier de votre activité créative offerte.

Comment obtenir son Pass pour bénéficier des quatre activités créatives :

- 1) Envoyez avant le 2 mars 2015 (cachet de la poste faisant foi) :
 - votre Carte sur laquelle figure que vous avez obtenu quatre activités créatives ;
 - vos coordonnées complètes (nom, prénom et date de naissance, adresse postale et téléphone) écrites lisiblement sur papier libre ;
 - ainsi qu'un timbre au tarif lent en vigueur à titre de participation aux frais d'envoi ;à l'adresse suivante : PMC QUICK - 7 rue Auguste Gervais - 92130 Issy Les Moulineaux.
- 2) Vous recevrez sous 10 jours environ un Pass vous permettant de profiter de 4 activités créatives offertes.

Toute demande illisible, incomplète, avec des coordonnées erronées, et/ou envoyées après la date limite et/ou ne respectant pas les présentes conditions et modalités sera considérée comme nulle

Conformément à la loi « informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives vous concernant en écrivant à PMC QUICK 7 rue Auguste Gervais 92130 Issy Les Moulineaux.

Comment utiliser sa carte ou Pass « Bon Plan Family Créativité » :

- 1) Si votre Carte vous permet de bénéficier d'une activité créative, vous la remettrez au partenaire qui la conservera.
- 2) Si votre Carte vous permet de bénéficier de deux activités créatives :
 - pour la première activité, le partenaire vous rendra la Carte après avoir rayé un coté de celle-ci ;
 - pour la seconde activité, le partenaire rayera l'autre côté de la Carte et celle-ci deviendra alors inutilisable.
- 3) Si vous avez un Pass pour quatre activités créatives, pour chacune des activités, le partenaire cocherà une case parmi les quatre cases figurant sur ce Pass.

Les cartes et les Pass sont valables jusqu'au 2 février 2016.

La liste des activités et des partenaires sont disponibles sur le site www.familyquick.fr (la liste peut varier en cours de validité des Cartes et Pass, le bénéficiaire doit vérifier la liste des activités avant de faire sa réservation).

Des informations peuvent également être obtenues en envoyant un mail à quick@pmc-net.net ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 01 41 90 67 44.

Toute photocopie ou reproduction des Cartes ou Pass ne sera pas prise en compte. Les Cartes et Pass illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés. Les Cartes et Pass perdus, volés ou endommagés ne seront pas remplacés.

Toute demande ne respectant pas les présentes conditions et modalités ne pourra être prise en compte et ne pourra être traitée.

Les bénéficiaires des Cartes et Pass doivent se conformer aux règles internes en vigueur chez les partenaires.

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des activités créatives offertes, les partenaires sont répartis sur toute la France métropolitaine, toutefois QUICK ne peut garantir la présence, dans la liste, d'un partenaire à proximité du domicile de tous les bénéficiaires. Par conséquent, certaines personnes souhaitant bénéficier des activités créatives offertes pourraient être amenées à effectuer un déplacement à leur charge.

QUICK ne saurait être tenue responsable des incidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de l'entrée ou de la prestation offerte. De même, QUICK ne pourra être tenu pour responsable fait d'erreurs, omissions involontaires des partenaires pour une quelconque raison.

Les Cartes et Pass ne sont ni échangeables ni négociables (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces.